

Comité de Suivi de Thèse (CST)

Etat d'avancement demandé aux doctorants de l'EA SULISOM

NB : « A partir de la 2^{ème} année, état d'avancement à transmettre par le doctorant à son directeur de thèse **avant le 21 mars** »

Nom de l'unité de recherche : EA 3071 SuLiSoM

Pour une 2^{ème} année d'inscription en doctorat
Un bilan des travaux réalisés dans le cadre de la 1 ^{re} années de recherche doctorale (1 à 3 pages - interligne 1,5) – Obligatoire pour tous les doctorants

DOCTORANTS NON FINANCES PAR UN CONTRAT DOCTORAL
Pour une 3 ^{ème} année d'inscription en doctorat
Un chapitre portant sur les premiers résultats et l'analyse des résultats
Pour une 4 ^{ème} année d'inscription dérogatoire
Un chapitre portant sur les résultats et l'analyse des résultats et les prémisses de la conclusion
Pour une 5 ^{ème} année d'inscription dérogatoire
Un chapitre portant sur les résultats et l'analyse des résultats et les prémisses de la conclusion
Pour une 6 ^{ème} année d'inscription dérogatoire
Un chapitre portant sur les résultats et l'analyse des résultats et les prémisses de la conclusion
Pour une 7 ^{ème} année d'inscription dérogatoire
Un chapitre portant sur les résultats et l'analyse des résultats et les prémisses de la conclusion

DOCTORANTS FINANCES PAR UN CONTRAT DOCTORAL
Pour une 3 ^{ème} année d'inscription en doctorat
Un chapitre portant sur les résultats et l'analyse des résultats et les prémisses de la conclusion
Pour une 4 ^{ème} année d'inscription dérogatoire
Bilan de la thèse et conclusion des travaux et des articles publiés
Pour une 5 ^{ème} année d'inscription dérogatoire
Nous n'avons pas ce cas.